

## La réflexion métalinguistique chez des schizophrènes

### 1. Introduction

La compétence métalinguistique a été peu étudiée chez des patients et particulièrement chez des schizophrènes, à l'exception d'épreuves sollicitant des jugements d'acceptabilité (MILLER et PHELAN, 1980). Dans la littérature, tous les auteurs sont d'accord pour dire que le langage de certains patients contient des particularités, mais qu'en est-il de leur «savoir» linguistique? L'intérêt accordé à la compétence métalinguistique des patients vise à préciser la relation entre le «savoir-faire» langagier et le «savoir» linguistique.

De manière à investiguer la compétence métalinguistique, nous nous sommes inspirés du travail réalisé par I. BERTHOUD-PAPANDROPOULOU (1970). Celle-ci a mis au point une procédure expérimentale dans le but d'étudier chez les enfants l'élaboration de leur capacité métalinguistique par rapport au concept de «mot».

Ici nous allons passer en revue chaque partie de cette épreuve destinée à solliciter chez le sujet une réflexion sur le concept «mot». Nous présentons sommairement la méthode d'analyse et quelques résultats concernant 6 patients et 12 témoins «sains».

Ce travail s'insère dans une étude plus large destinée à cerner la présence ou pas de troubles du langage et de la pensée dans les différentes schizophrénies<sup>1</sup>.

### 2. Méthodologie

L'épreuve mise au point par I. BERTHOUD-PAPANDROPOULOU est constituée de plusieurs parties. Elles sont destinées à évaluer la compétence métalinguistique. Nous entendons par là, la capacité cognitive de réflexion sur la langue par la langue. Ainsi le langage est posé comme un objet de connaissance.

L'épreuve se déroule sous forme de dialogue orienté par les questions de l'expérimentateur. Avec l'accord du patient et de celui de son équipe thérapeutique, les passations sont filmées à la vidéo.

La structure méthodologique de l'épreuve originale a été conservée, mais le contenu de certains items a été modifié. Cinq volets sollicitant chacun un comportement particulier lié à la tâche requise composent l'épreuve:

<sup>1</sup> Projet financé par le Fonds National Suisse de la Recherche, en médecine (numéro du subside: 3.937-0.87).

1. *Production de mots ayant certaines propriétés*
2. *Invention de mot*
3. *Jugement de mots proposés*
4. *Dénombrement de mots*
5. *Définition du mot*

Pour chacun de ces volets, nous allons présenter l'objectif visé, la tâche sollicitée, la méthode d'analyse ainsi que quelques résultats préliminaires.

### 3. Population

Chaque patient a été suivi au moins une fois dans un des Services de Psychiatrie II des I.U.P.G. (secteur Jonction). Il doit être de langue maternelle française ou avoir suivi sa scolarité ou sa formation professionnelle en français. Le diagnostic psychiatrique est effectué suite à un entretien clinique sous forme d'interview semi-structuré, SCAN (PSE 10). Des informations relatives à l'état clinique, le fonctionnement social ainsi que l'histoire personnelle du sujet sont recueillis. Vu que l'expérimentateur analyse les protocoles des épreuves, il ne doit pas être influencé par le diagnostic et les renseignements concernant le patient. Ces derniers sont réunis par un deuxième collaborateur.

Pour l'ensemble de notre recherche, 4 groupes de sujets forment notre population:

- patients schizophrènes en phase aiguë ou subaiguë
- patients schizophrènes en phase résiduelle
- patients non schizophrènes et non maniaques
- témoins «sains»

Dans le travail présenté ici, le diagnostic des patients n'est pas spécifié.

### 4. Méthode d'analyse et résultats préliminaires

#### 4.1 Production de mots ayant certaines propriétés

On demande au sujet de produire des exemples de 4 types de mots: a) un mot long, b) un mot court, c) un mot difficile, d) un mot facile. Après chaque exemple une argumentation est demandée, c'est-à-dire que le sujet doit justifier le choix du mot qu'il vient de produire. Le but est de voir quelle caractéristique il attribue au mot. Il est à noter que dans la consigne

on fait appel à des propriétés différentes. En effet, la longueur est une propriété objective tandis que la difficulté est une propriété subjective.

#### 4.1.1 Analyse

L'analyse a été effectuée en tenant compte à la fois des exemples produits et des arguments justifiant ces derniers. Les conduites des sujets ont été classifiées dans une des 5 catégories suivantes:

- 1) **référé**: les propriétés énoncées dans la consigne ne s'appliquent pas au mot mais à ce qui est référé.  
Exemple produit par un sujet pour l'item mot facile: «dormir»; argumentation donnée pour cet exemple: «parce que c'est facile de dormir»
- 2) **sens**: les propriétés énoncées dans la consigne s'appliquent à la relation signifiant/signifié, et non pas sur celle du référé.  
Exemple pour mot facile: «maison»; argumentation: «parce que tout le monde sait ce que ça veut dire»
- 3) **substance**: les propriétés énoncées dans la consigne portent sur la substance graphique ou sonore en tant que caractéristique du mot.  
Exemple pour mot court: «rue»; argumentation: «parce que y a qu'une syllabe»
- 4) **usage**: les propriétés énoncées dans la consigne s'appliquent à l'utilisation des mots par le sujet.  
Exemple pour mot facile: «cygne»; argumentation: «parce qu'on le prononce facilement»
- 5) **autres**: soit le sujet est incapable de remplir la consigne, soit les argumentations n'appartiennent à aucune des 4 catégories précédentes.

Nous avons aussi relevé quand l'exemple produit n'est pas un mot, mais une phrase, par exemple. Nous avons analysé ces productions de la même façon que les autres.

Exemple produit par un sujet pour l'item mot difficile: «les femmes qui n'aiment pas les Asiatiques».

Tableau 1: pour les 2 groupes, % des exemples et des critères invoqués pour les items mots long, court, difficile, facile

	référé	sens	substance	usage	autre	pas un mot
12 témoins .....	2%	7%	50%	41%	0%	0%
6 patients .....	12%	4%	38%	29%	17%	38%

La majorité des sujets, 91% pour les témoins et 67% pour les patients se répartissent dans les catégories «substance» et «usage». Ils se centrent donc soit sur une des caractéristique du mot, à savoir celle d'entité constituée, soit sur l'activité du locuteur. Certaines productions sont axées sur ce qui est représenté et d'autres sont inclassables. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une mauvaise compréhension de la consigne ou si cela dénote une conception idiosyncratique du mot.

#### 4.2 Invention de mot

Le sujet doit inventer un mot, en lui précisant qu'il devrait être tel qu'il puisse figurer dans un dictionnaire. Il s'agit d'éviter que le sujet dise «n'importe quoi», c'est-à-dire une suite de sons ne faisant pas partie de la langue. Ensuite une argumentation est demandée. En sollicitant ainsi une activité de «fabrication», l'accent est mis sur:

- a) le caractère arbitraire régissant la correspondance entre un mot et ce qu'il veut représenter
- b) le respect de certaines règles de combinaison phonologique

##### 4.2.1 Analyse

L'analyse porte à la fois sur le type de mot inventé par le sujet, ainsi que sur l'argumentation fournie par le sujet. Les catégories utilisées pour l'analyse des procédés de fabrication et l'argumentation sont:

- 1) **chose inventée**: l'invention ne porte pas sur le mot mais ce dernier représente des objets ou des phénomènes inventés, voir irréalisables.  
Exemple produit par un patient: «un voyage dans la quatrième dimension»; argumentation: «parce que ça n'existe pas ça»
- 2) **logatome**: il s'agit de nouvelles combinaisons de phonèmes.  
Exemple-témoin: «firta»; argumentation: «J'ai pris un mot qui est pas inventé: tardif, j'ai essayé de le prononcer à l'envers et il m'a paru inconnu, alors pour moi il était pas encore inventé»
- 3) **signifiant inventé**: le travail d'invention s'effectue au niveau d'une nouvelle combinaison de morphèmes existants déjà dans la langue.  
Exemple-témoin: «accumonceler»; argumentation: «j'ai combiné accumuler et amonceler et je trouve que c'est un mot qui s'accepte très bien et qu'on comprend»
- 4) **autres**: soit le sujet est incapable de remplir la consigne, soit les productions n'appartiennent à aucune des 3 catégories précédentes.

Tableau 2: % des procédés de «fabrication» pour les 2 groupes de sujets

	chose inventée	logatome	signifiant inventé	autre
12 témoins .....	0%	25%	50%	25%
6 patients .....	17%	0%	17%	66%

Cet item semble particulièrement difficile, car ¼ des témoins et ⅓ des patients ont de la peine à remplir la consigne, ils ne peuvent pas inventer un mot. Il faut voir avec un plus grand nombre de sujets si le taux d'échec demeure aussi élevé et si les mêmes proportions sont retrouvées. Néanmoins on peut s'interroger sur ce phénomène: pourquoi les sujets éprouvent autant de difficulté à créer du neuf à partir d'éléments acquis, même si la tâche est inhabituelle, de quoi est-elle révélatrice? On peut faire l'hypothèse que pour certains sujets le caractère conventionnel du mot ne laisse pas de liberté quand à sa manipulation.

#### 4.3 Jugement de mots proposés

8 mots sont présentés oralement dans un contexte phrastique. On demande au sujet de juger s'il s'agit d'un mot ou pas. La consigne est par exemple pour l'item a): «quand je dis: le fauteuil est confortable, est-ce que 'le' est un mot ou pas?» Ensuite, on lui demande d'argumenter son jugement. Les 8 items sont:

- |   |              |
|---|--------------|
| a) «le fauteuil est confortable»            | le?          |
| b) «il est quatre heures»                   | quatre?      |
| c) «ne partez pas»                          | ne?          |
| d) «je vais dormir»                         | dormir?      |
| e) «il prend son bain»                      | prend?       |
| f) «la chaise est neuve»                    | chaise?      |
| g) «elle est d'une grande gentillesse»      | gentillesse? |
| h) «quand il pleut, on prend son parapluie» | quand?       |

Le choix des mots à juger a été effectué en fonction de critères de référence et de catégorisation formelle. Les mots à juger sont de types différents: mot à contenu ayant une correspondance extralinguistique, et mot-foncteur n'ayant pas de correspondance extralinguistique et jouant essentiellement un rôle fonctionnel dans le discours.

#### 4.3.1 Analyse

L'analyse porte sur deux aspects: le jugement (positif/négatif), et le type d'argument.

Les 8 mots proposés ont été regroupés en 2 classes: mot-foncteur (le, ne, quand), mot à contenu (dormir, prend, chaise, gentillesse, quatre).

Les conduites ont été répertoriées en fonction de 6 catégories, dont 5 ont déjà été explicitées dans la partie 4.1.1. Dans la sixième catégorie «système» sont regroupées les argumentations axées sur la première articulation, c'est-à-dire celles faisant intervenir des critères d'ordre formel relatif au système qu'est la langue. Exemple donné par un sujet pour l'item «le»: jugement: «oui c'est un mot», argumentation: «parce que il fait partie de la phrase et qu'elle est composée de mots»

Tableau 3a: % des jugements positifs/négatifs sur les mots-foncteurs et types d'argumentations, pour les 2 groupes de sujets

	3 MOTS-FONCTEURS			
	jugements positifs		jugements négatifs	
	Patients	Témoins	Patients	Témoins
référé .....	0%	0%	0%	3%
sens .....	0%	8%	0%	0%
substance .....	0%	8%	6%	0%
usage .....	17%	31%	0%	0%
système .....	33%	39%	44%	8%
autre .....	0%	3%	0%	0%
total .....	50%	89%	50%	11%

Tableau 3b: % des jugements positifs/négatifs sur les mots à contenu et types d'argumentations, pour les 2 groupes de sujets

	5 MOTS A CONTENU			
	jugements positifs		jugements négatifs	
	Patients	Témoins	Patients	Témoins
référé .....	10%	0%	0%	0%
sens .....	0%	10%	0%	0%
substance .....	3%	22%	0%	0%
usage .....	10%	35%	0%	0%
système .....	47%	33%	30%	0%
autre .....	0%	0%	0%	0%
total .....	70%	100%	30%	0%

Les sujets jugent différemment les 2 classes de mots. Les mots à contenu sont en large mesure considérés comme faisant partie de la classe des mots, ce qui est moins fréquent pour les mots foncteurs, et ceci avec des pourcentages différents en fonction des deux groupes de sujets.

Les patients refusent de considérer comme étant des mots 50% des mots foncteurs, tandis que les témoins en refusent 11%. Pour les mots à contenu, 30% sont refusés par les patients, tandis que les témoins les jugent tous positivement.

Les sujets argumentent en se centrant essentiellement sur le système et ceci indépendamment du type de jugement. Pour les jugements positifs, certains arguments peuvent porter sur l'activité du locuteur.

Dans cette situation, les patients semblent avoir une conception du mot plus restrictive que les témoins, elle limiterait la classe des mots à un certain type de mots à contenu. Leurs arguments nous indiquent qu'ils possèdent des connaissances d'ordre formel relatif au système qu'est la langue, mais qu'elles ne sont pas nécessairement utilisées à bon escient.

#### 4.4 Dénombrement de mots

Il s'agit de dénombrer les mots dans des phrases qui sont présentées oralement, et de désigner quels sont les éléments pris en compte dans le dénombrement. Les phrases contiennent des difficultés variées. Aucune argumentation n'est demandée.

Les 6 phrases sont:

- a) «six enfants jouent»
- b) «Marie n'a pas de voiture»
- c) «Pierre dessine beaucoup»
- d) «le cochon a beaucoup mangé»
- e) «Pierre a trente ans»
- f) «la rose est belle»

Dans cette situation de dénombrement, nous cherchons à identifier quelles sont les unités isolées.

##### 4.4.1 Analyse

Nous avons analysé d'une part le nombre d'erreurs commises par les sujets sur l'ensemble des 6 phrases (tableau 4a), et deuxièmement pour chaque phrase le nombre de mots omis a été relevé (tableau 4b).

Tableau 4a: nombre de sujets par nombre d'erreurs effectuées pour l'ensemble des 6 phrases

	Témoins	Patients
0 erreur .....	9	0
1 erreur .....	1	1
2 erreurs .....	0	0
3 erreurs .....	1	1
4 erreurs .....	1	2
5 erreurs .....	0	0
6 erreurs .....	0	2
total .....	8 erreurs	24 erreurs

Tableau 4b: nombre de mots omis par phrase pour les 2 groupes

	Témoins	Patients
phrase a) .....	0	4
phrase b) .....	6	20
phrase c) .....	0	6
phrase d) .....	3	16
phrase e) .....	1	16
phrase f) .....	2	10
total .....	4% = 12	48% = 72

Les 2 groupes de sujets commettent des erreurs dans le dénombrement de mots, mais dans des proportions différentes. Ce résultat va dans le sens de ce qui a été observé dans la situation précédente, à savoir que tous les mots ne sont pas jugés comme tels (tableau 4a).

Témoins et patients négligent des mots foncteurs tels que: des articles, des auxiliaires, mais certains patients ne prennent pas en considération des noms propres, certains substantifs, des verbes conjugués, ainsi que des adverbes et des adjectifs. Les deux groupes de sujets diffèrent aussi dans l'application de leurs critères. Les témoins sont systématiques, tandis que certains patients ne le sont pas, c'est-à-dire que pour un même patient un adverbe est dénombré et que ce même élément présenté dans une autre phrase est omis dans le dénombrement.

Les phrases b), d) donnent lieu à plus d'erreurs, tandis que les phrases a), c) posent moins de problèmes, et ceci pour les 2 groupes de sujets (tableau 4b).

#### 4.5 Définition du mot

Cette question est destinée à solliciter chez le sujet une réflexion sur le terme générique «mot», de la thématiser et de l'énoncer explicitement. On demande au sujet d'en donner une définition (qu'est-ce qu'un mot?) L'objectif visé consiste à déterminer les critères choisis pour caractériser le concept «mot».

##### 4.5.1 Analyse

Pour l'analyse des conduites, les critères formulés ont été répertoriés dans une des 6 catégories déjà employées précédemment (parties 4.1.1; 4.3.1).

Tableau 5: définition du «mot» pour les 2 groupes de sujets, en %

	Témoins	Patients
référé .....	0%	33%
sens .....	17%	0%
substance .....	41%	33%
usage .....	17%	17%
système .....	25%	0%
autre .....	0%	17%

Quand il s'agit de donner une définition du terme générique «mot», les sujets mettent l'accent sur la substance du mot, sur ce qui le rend «saisissable». Les critères relatifs aux «sens» et à l'usage sont les moins exploités par l'ensemble des sujets.

Les patients définissent le mot en faisant aussi appel à des caractéristiques liées au référé, ce qui n'est pas le cas pour les témoins qui eux fournissent des définitions axées sur le système.

#### Conclusions

Dans ce travail, nous avons voulu explorer la compétence métalinguistique en sollicitant chez les sujets une réflexion sur le concept de «mot» et ceci dans différentes situations qui font appel à deux types de tâches:

- soit fournir des exemples et/ou donner une argumentation, le «savoir» du sujet est exploré, ceci concerne les parties: 4.1; 4.2 et 4.5.
- soit «agir» sur un matériel donné, en le jugeant ou le dénombrant, le «savoir-faire» du sujet est sollicité, ceci concerne les parties 4.3 et 4.4.

D'après les résultats préliminaires des parties expérimentales 4.1; 4.3 et 4.5, les sujets abordent principalement le «mot» en fonction de trois critères: la substance, l'usage qu'en fait le locuteur et l'appartenance du «mot» au système qu'est la langue. Ces caractéristiques reflètent une compétence métalinguistique appropriée.

Pour les parties 4.3 et 4.4, certains sujets ont tendance à ne pas considérer tous les mots comme tels. Ils considèrent les mots foncteurs comme ne faisant pas partie de la classe de mots, contrairement aux mots à contenu.

On pourrait donc faire l'hypothèse que lorsqu'on explore la compétence métalinguistique en sollicitant le «savoir» des sujets, leur connaissance de la langue semble adéquate, mais quand on explore cette même compétence en sollicitant leur «savoir-faire», leur conception du mot devient plus restrictive, et ceci de manière plus prononcée pour le groupe des patients. Néanmoins cette hypothèse reste encore à être démontrée avec des groupes de sujets plus conséquents.

Université de Genève  
F.P.S.E., en psycholinguistique  
CH-1211 Genève 4

SONIA CORRADINI

Hôpital Psychiatrique Cantonal  
CH-2018 Perreux

LUCIEN BARRELET

#### Références bibliographiques:

- MILLER, W. K.; PHELAN, J. G. (1980): «Comparaison of adult schizophrenics with matches normal native speakers of English as to «acceptability» of English sentences. In: *Journal of psycholinguistic Research* 9, 579-593.
- BERTHOUD-PAPANDROPOULOU, Ioanna (1980): *La réflexion métalinguistique chez l'enfant*. Genève, Thèse N° 79, Université de Genève, p. 290.